



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 OCTOBRE 2022 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SLANDANO, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Paul GAILLARD, Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Marc GOFFIN

Conseillers Municipaux absents : Régis POSTIAUX

Délibération N° 107/22 –

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE n°Z2006647COV POUR L'AMENAGEMENT DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DECI DANS LES SECTEURS DU CENTRE-VILLE ET DE LA FELICITE

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Informe l'assemblée qu'une convention a été signée avec la Métropole, en 2020, pour l'aménagement des réseaux de distribution d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie concernant le quartier de la Félicité. Ce projet était initialement à 757 000 € H.T.

Les avancements du projet suite à cette première convention ont fait apparaître la nécessité de dilater la conduite aval du réservoir du Castellans pour un linéaire de 450 mètres. Cela nécessite ainsi de porter le projet à 930 950 € H.T., soit 1 117 140 € TTC. Ces montants sont pris en charge par la Métropole Aix-Marseille Provence. Néanmoins, un avenant est nécessaire pour acter ces évolutions.

Partant, l'adjoint dépose sur le bureau le projet d'avenant rédigé par la Métropole et qui sera soumis en bureau de la Métropole le 20 octobre 2022.

Vu la commission des finances du 5 Octobre 2022,
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de l'adjoint délégué et après en avoir largement délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention susvisé, tel que présenté par l'adjoint.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le*



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022 ²

Application agréée E-legalite.com